Bull. Soc. Nat. luxemb., 89 (1989), p. 7-19

La loutre dans la Haute-Sûre

par

Bernard OVERAL

INTRODUCTION

La loutre était jadis présente partout en Europe occidentale. Selon Libois (1983), la loutre paraît encore relativement commune en Belgique dans les années 1940-1955. Actuellement, l'animal est devenu excessivement rare. Bouchardy (1986) a classé chaque pays dans une des quatre catégories définies; la première regroupe les pays où la loutre est encore commune alors que la quatrième catégorie reprend les pays où la loutre est en situation très critique pour ne pas dire désespérée; l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, l'Autriche, la Suisse et la Belgique rentrent dans cette dernière catégorie. Au Luxembourg, la loutre est considérée comme éteinte depuis 1965.

Les observations sont ponctuelles en Wallonie; la Haute-Sûre à la frontière belgo-luxembourgeoise est signalée dans le travail de Libois (1983).

LE CADRE DE L'ETUDE

La vallée de la Haute-Sûre, en amont du barrage d' Esch-sur-Sûre, constitue le territoire d'étude de la loutre dans notre travail. Cette vallée d'abord belge en amont de Martelange fait ensuite office de frontière naturelle entre la Belgique et le Grand-Duché avant de devenir entièrement luxembourgeoise.

Il s'agit d'une vallée encaissée, aux nombreux méandres, aux versants concaves raides et boisés et aux versants convexes en pente douce généralement voués à la prairie permanente. La plaine alluviale inondable, de quarante à cinquante mètres de largeur, est également vouée à la prairie; les secteurs les plus humides sont envahis par la filipendulaie non fauchée. Ces caractéristiques physiques ont engendré un cours d'eau de la zone à barbeau du type supérieur large de 5 à 8 mètres aux plans d'eau calmes alternant avec de petits rapides.

Les moyens d'investigation
Ou comment étudier un animal que l'on ne voit jamais?

La loutre a été localisée par ses traces principalement dans la neige, rarement dans la vase. Le déplacement aisé et rapide en ski de fond permet en une journée de suivre les traces de plusieurs individus et d'apprécier les territoires occupés. Les autres indices de présence, à savoir les empreintes, les voies et les gîtes sont moins aisément détectables.

La localisation de la loutre en Haute-Sûre

1. Les observations

L'étude s'est étalée sur huit hivers durant lesquels, en fonction de la disponibilité de la neige, les observations ont été cumulées sur les mêmes sites de telle facon qu'il a été possible d'établir des territoires de fréquentation régulière. Le nombre variable d'observations par sites ne permet pas une quelconque quantification de la loutre, il indique simplement les périodes favorables d'observation, c'est-à-dire la présence de neige au sol et la facilité d'accès. Les prairies en amont et en aval de Grumelange, sur la rive gauche, ont ainsi été prospectées régulièrement. La sédentarité hivernale de la loutre pour ces sites est attestée par l'observation de traces lors de chaque sortie de reconnaissance.

2. Les territoires occupés

Les territoires ont été esquissés sur le plan ci-joint; ils s'articulent généralement autour d'un barrage, ancienne retenue d'eau crevée ou non, déviant jadis une partie de l'eau de la Sûre.

Le territoire I s'articule autour du barrage du camping de Grumelange et se termine vers l'amont au niveau du barrage de l'ardoisière de Martelange. Le territoire II occupe le méandre en aval de Grumelange, depuis le barrage-gué jusqu'au ruisselet descendant du bois 'Auf de Wolscht'. L'observation de traces le même jour, à la fois à la ferme d'Oeil et au moulin d'Oeil et l'absence certaine de traces entre ces deux sites, permet de penser à deux individus différents. La loutre remonte loin dans le vallon du Froumicht, en face de la ferme d'Oeil, à la faveur des prairies humides (territoires I et II).

Des observations étalées sur plusieurs années autorisent la présence d'un individu sédentaire dans le méandre de Romeldange, du barrage amont jusqu'au pont de Martelinville.

Plusieurs observations ont également été faites en aval: au moulin de Bigonville, à la confluence entre la Surbich et le ruisseau descendant de Boulaide ainsi qu'en bordure du lac de la Haute-Sûre à Bavigne. Ce dernier site correspond à un bras du lac alimenté par le Bierbach et non par la Sûre; il s'agit par conséquent d'une observation isolée des précédentes, non en relation directe avec la Haute-Sûre.



Fig. 1: voie de la loutre dans la neige.

Plusieurs observations dans de mauvaises conditions en amont de Martelange demandent confirmation. Il est également réjouissant d'avoir noté la présence de la loutre le long du Nothomberbach et du Bierbach à Holtz, deux affluents de l'Attert. Récemment, une loutre a été observée à quatre reprises, et non simplement les traces, par A. Kauten de Grumelange entre les territoires I et II. L'animal s'est cantonné sur un espace restreint; il a été vu plonger dans un trou d'eau de la Sûre, riche en gros poissons, et fouiner dans la prairie à la recherche de campagnols, de limaces ou de vers de terre chassés de leur milieu naturel par les crues.

3. Le choix du territoire

Sur base des observations aux territoires I et II, on peut estimer qu'un individu occupe 1,250 à 1,500 kilomètres de rivière. Le 'No man's land' entre les deux territoires correspond à une ferme gardée par trois chiens. Il n'est pas exclu de penser que de plus grands déplacements sont effectués



Fig. 2: couche dans un buisson de prunellier (point B du schéma 1).

périodiquement. L'observation de nombreux indices dans un site donné et leur absence dans un autre signifie que la loutre fréquente assidûment certaines surfaces restreintes et qu'elle y est relativement sédentaire; ainsi nous définirons le territoire comme un secteur fréquenté abondamment et intensivement par la loutre. Chacun de ces territoires répond aux critères développés dans le paragraphe suivant.

Comme l'indique Bouchardy (1986), les femelles concentrent leurs activités dans des lieux où les ressources alimentaires sont bonnes tandis que les mâles ont des territoires plus étendus liés à leurs besoins sexuels. Nous aurions donc affaire à des femelles sédentaires liées à des sites qui leur conviennent.

Les biotopes de la loutre

Les exigences de la loutre sont les suivantes: une eau de qualité qui garantit une population ichtyologique variée et riche, et des abris qui assurent sa tranquillité, ses déplacements et ses aires de repos. Les éléments

mis à profit par la loutre de la Haute-Sûre sont les suivants:

1. La prairie rase

La loutre semble affectionner les prairies pâturées à charge de bétail faible, essentiellement des chevaux de labour dans notre cas, pour se déplacer; elle contourne les filipendulaies non fauchées et difficiles d'accès lors de ses déplacements; cette végétation est par contre intéressante comme abri. La prairie pâturée est donc facile d'accès pour la loutre, mais elle doit être complétée par un couvert végétal protecteur, dans notre cas les talus boisés.

2. Les talus boisés

Le front des terrasses fluviatiles en pente raide et tourné vers la rivière est couvert en certains endroits par une végétation arbustive ou arborescente à base de chênes, noisetiers, aubépines et prunelliers. La loutre longe ces rubans boisés et évite de se déplacer en terrain découvert. Pour ce faire, elle quitte la rivière et se dirige droit sur les talus boisés par le plus court chemin (voir les schémas). Ces cordons arbustifs sont donc primordiaux pour les déplacements de la loutre en zone prairiale. Le renard qui fréquente les mêmes sites, longe également les talus tout en effectuant de bien plus longs trajets en terrain découvert; il descend des hauteurs lors des périodes de crues pour manger les moules d'eau douce rejetées sur la berge ou les campagnols expulsés des galeries inondées.

3. Les buissons et les haies

Les haies sont actuellement rares dans la vallée; elles sont pourtant précieuses pour la loutre qui y établit ses gîtes ou couches à ciel ouvert. Les couches sont également nombreuses dans les buissons épineux en bas de versants boisés, essentiellement en rive concave. Le prunellier est l'espèce quasi exclusive de recolonisation des lisières de forêt laissant la place à l'aubépine pour les haies.

Ces formations sont spécialement utilisées durant la période hivernale lorsque les berges du cours d'eau sont inhospitalières. La loutre est fidèle à ses parcours: elle utilise les mêmes voies et les mêmes gîtes durant des années, mais parfois à intervalles irréguliers. La voie de la loutre n'est jamais bien rectiligne, à l'instar de celle du renard, même lorqu'une haie est longée. Elle effectue fréquemment des déplacements à angle droit, sans raisons apparentes, pour ensuite reprendre la même direction parallèlement à sa voie du départ. Elle se déplace parfois d'une taupinière à l'autre dans l'espoir d'y trouver les propriétaires. Ces modifications de la voie peuvent correspondre à des arrêts destinés à observer les alentours comme le fait l'hermine en terrain découvert.

4. Les fossés

La loutre utilise également les fossés de dérivation pour ses déplacements. Ces fossés comblés naturellement et enherbés sont fréquents au

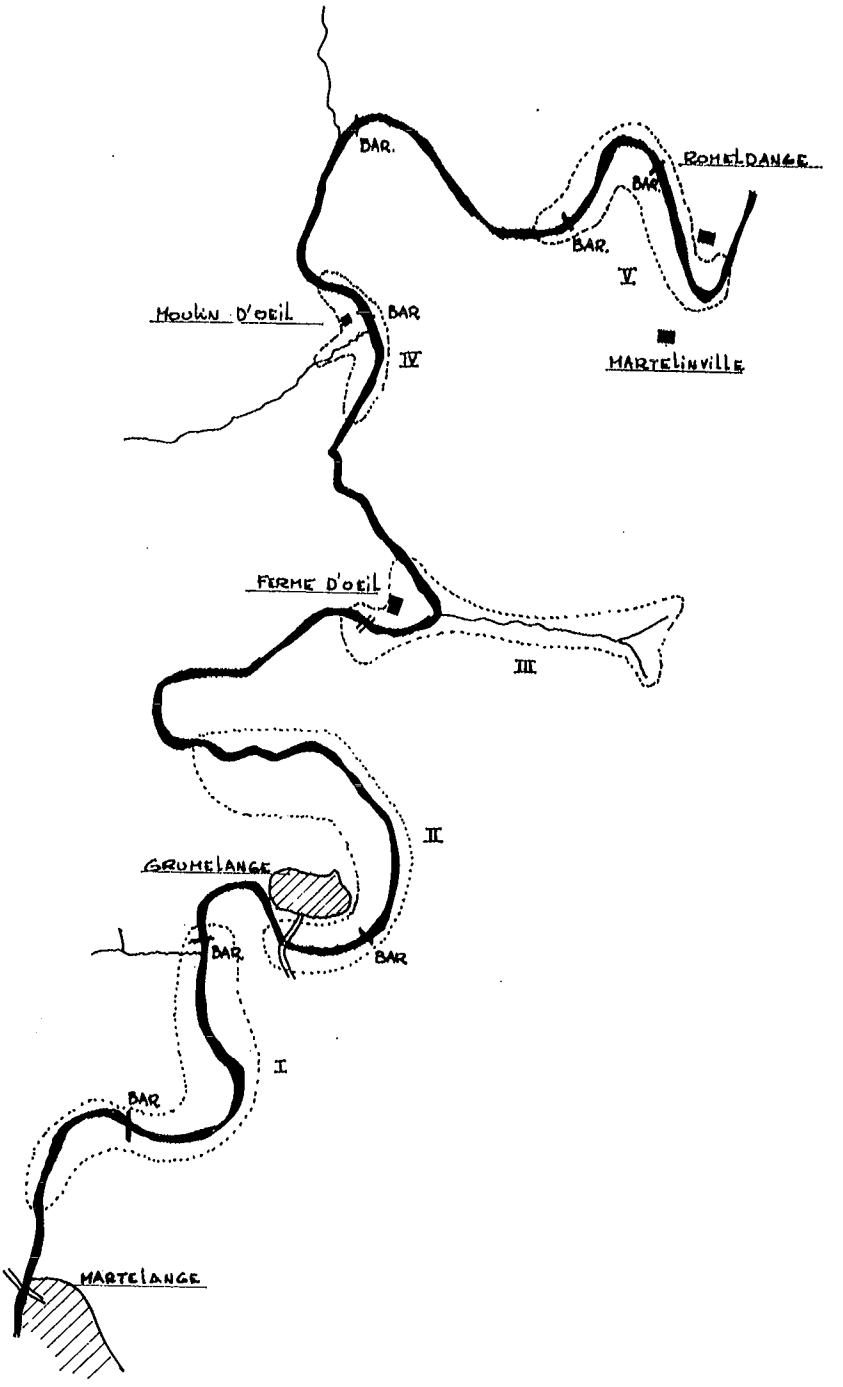


Fig. 3: Plan de la région étudiée avec localisation des territoires de la loutre.

milieu des prairies pâturées et au pied des talus arborés. Le canal de dérivation de la Sûre au pied de Romeldange, périodiquement sous eau et au fond boueux, offre un passage à l'abri des regards, parmi les orties couvrant les abords.

La loutre a été vue alors qu'elle traversait une route dans la vallée de la Semois, en période pluvieuse. Elle avait sans doute été chassée par les crues, en mettant à profit les fossés remplis d'eau et couverts d'herbiers de part et d'autre de la route. Elle peut ainsi se déplacer sur de longues distances en période hivernale et en pleine journée lorque le ciel est bas, l'horizon bouché et la pluie battante.

5. Les murets

La loutre se rapproche des habitations en longeant les murets ceinturant les prairies proches des villages. Elle n'hésite pas, du moins en période hivernale, à traverser les petits villages, tout en préférant les résidences inoccupées. Il lui arrive alors de grimper sur les pentes raides parsemées de rochers (versant sud à Grumelange) ou de franchir des murets de 1,20 mètres de hauteur (village de Bavigne).

6. Les berges

La loutre quitte la rivière au niveau des berges terreuses éboulées, là où la pente est douce ou en escaliers. Pour rejoindre la rivière, elle peut plonger de la berge verticale en eau profonde ou plus couramment utiliser les zones éboulées là où l'eau est peu profonde. La loutre met également à profit les racines apparentes des aulnes glutineux ancrées dans la berge pour sortir du cours d'eau.

La loutre niche dans des catiches, anciennes galeries de rat musqué ou cavités affouillées par les eaux entre les racines des aulnes. Ces arbres, accompagnés de hautes herbes protectrices, sont actuellement rares sur les berges convexes en contact avec la prairie; ils sont plus nombreux sur les rives concaves en contre-bas des versants boisés. Les branches mortes de prunelliers apportées lors des crues s'amoncellent contre les troncs d'aulnes, assurant une protection supplémentaire pour les catiches. Les cépées d'aulnes sont âgées et progressivement déracinées par les crues successives; la plantation de jeunes saules et aulnes devrait pallier l'absence totale de régénération naturelle. Les berges verticales et terreuses s'observent sur les rives convexes; elles résultent de la reprise d'érosion de la plaine alluviale. Les berges moins hautes et plus accessibles pour la loutre se rencontrent en rive concave.

7. Les barrages

Les anciens barrages de dérivation de l'eau sont souvent plus ou moins vétustes et parfois crevés; ils retiennent encore l'eau et forment une zone

d'eau calme en amont et une chute en aval. La loutre semble affectionner particulièrement ces sites à eau profonde et riches en poissons, même en période d'étiage. La loutre contourne le barrage par la berge pour passer de l'amont vers l'aval et vice versa; elle fait de même lorsque le barrage est crevé, pour ne pas passer la chute ou le rapide. Il lui arrive également d'utiliser les ponts pour changer de rive, évitant ainsi de se mouiller!

Les mesures de protection

La protection de la loutre passe avant tout par la préservation de ses biotopes. Nous devons donc prêter attention aux éléments du paysage considérés précédemment.

Les buissons devront être maintenus et replantés sur tous les talus bordant la plaine alluviale. Ces secteurs en forte pente sont d'ailleurs peu étendus et peu productifs; leur boisement avec les espèces vues précédemment serait d'autre part bénéfique pour l'esthétique du paysage, pour la richesse faunistique et floristique ainsi que pour la lutte anti-érosive.

Il faut lutter contre l'uniformisation de ce site prairial et proscrire le comblement des anciens fossés de dérivation et les vestiges de bras morts. Le prunellier s'étend par drageons et a tendance à envahir progressivement les prairies délaissées; cette emprise sur la prairie sera contenue à deux mètres de largeur en bas de versants en contact avec la prairie pâturée.

Les berges doivent rester naturelles; toute tentative de stabilisation par des matériaux artificiels, tout curage ou toute régularisation du cours d'eau est préjudiciable à la loutre.

La vallée semble actuellement propice à la loutre, mais il faut se rendre à l'évidence: la prairie pâturée de la plaine alluviale n'offre pas suffisamment d'abris pour la loutre et les versants boisés en rive concave suppléent à ce manque. Il apparaît donc utile de reboiser quelque peu les berges terreuses avec des aulnes et des saules. Ce reboisement offre l'avantage supplémentaire de stabiliser les berges par un moyen naturel. Les arbres seront dispersés et non disposés en cordon continu pour éviter un ombrage excessif du cours d'eau et une chute dans la biomasse aquatique. Le caractère inondable de la plaine alluviale de la Sûre empêche l'installation humaine en bordure du cours d'eau et garantit une certaine tranquillité.

La qualité des eaux de la Sûre est bonne; elle semble être assurée à l'avenir par le projet de création d'une station d'épuration à la sortie de Martelange. Des contrôles réguliers sont d'ailleurs effectués par les responsables luxembourgeois du barrage d'eau potable de Esch-sur-Sûre.

Un avenir pour la loutre de la Haute-Sûre

La population relictuelle de loutres de la Haute-Sûre est un joyau pour nos pays, car il s'agit bien d'un des derniers bastions de la loutre pour la

Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. La Haute-Sûre, depuis Martelange jusqu'au barrage de Esch, doit absolument faire l'objet d'une protection spéciale.

Ce noyau est appelé à essaimer; on peut d'ailleurs s'interroger sur l'origine des loutres du bassin de l'Attert. Des traces ont été observées à Bavigne ce qui prouverait sa vaste distribution. Tous les types de cours d'eau peuvent abriter la loutre selon Bouchardy (1986); mais les plus fortes concentrations se rencontrent sur les rivières aux eaux calmes d'au moins cinq mètres de large et dont le peuplement piscicole est composé de Cyprinidés. D'où l'intérêt dans notre cas de considérer la Sûre aux eaux poissonneuses et les petits affluents plus pauvres comme un tout à aménager globalement.

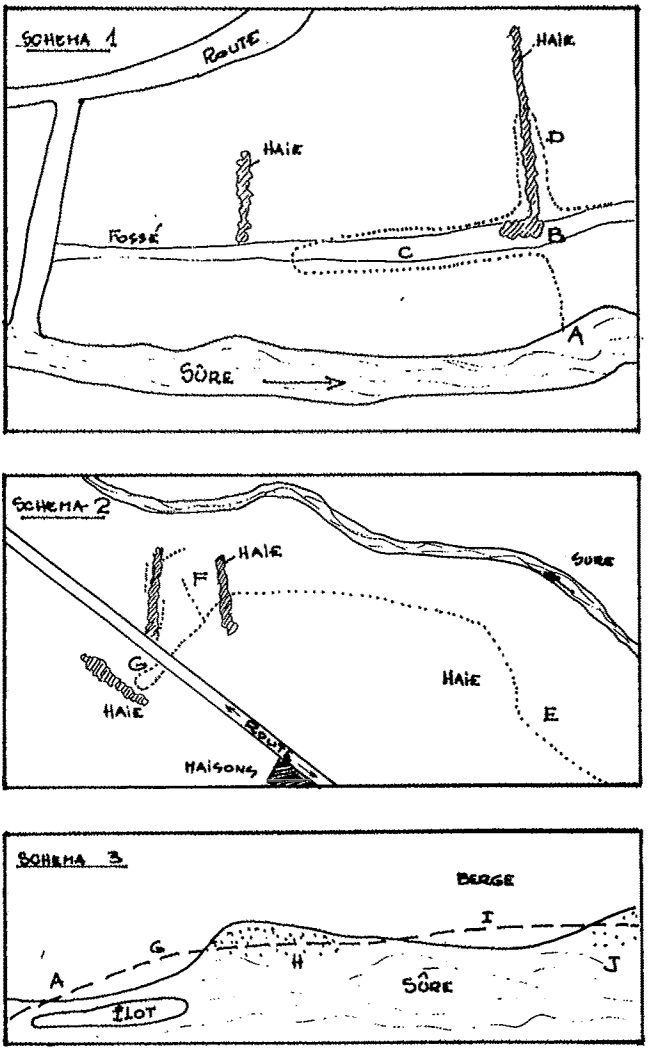
On pouvait penser que la création de plans d'eau supplémentaires et l'apport de nourriture consécutive devait être bénéfique à la loutre; il apparaît plutôt, selon Bouchardy (1986) que le barrage est le modèle le plus dégradant. Ces conclusions ont été tirées d'une étude effectuée sur un des derniers bastions de la loutre en France, en plein coeur du Massif Central, où les loutres sont bloquées en amont des barrages en petits noyaux isolés. Ce phénomène serait la conséquence des variations considérables du niveau de l'eau, stérilisant les berges et bouleversant la rivière en aval lors des lâchers brusques de l'eau. Qu'en est-il pour le barrage de Eisch? Une étude supplémentaire s'avère nécessaire pour établir l'impact de ce plan d'eau artificiel sur la loutre.

On peut également se demander si la population de loutres de la Haute-Sûre en amont du barrage, affluents compris, est viable. Les chercheurs estiment qu'une trentaine de loutres peuvent constituer une population viable (in Bouchardy 1986).

Mais ne restons pas sur cette note déconcertante et considérons comme exceptionnel le fait de posséder une population de loutres dans une vallée offrant encore les principales exigences de la loutre, à savoir et au risque de me répéter, une eau de bonne qualité, l'absence d'obstacles majeurs à sa liberté de circulation dans la partie supérieure du bassin, des possibilités d'abris avec végétation rivulaire et une relative tranquillité. L'avenir de la loutre passe par le respect rigoureux des exigences citées.

En Grande-Bretagne, les chercheurs du Joint 'Otter Group' ont créé plusieurs centaines de havres de paix, c'est-à-dire des sites où ils incitent systématiquement au boisement des rives, où des abris artificiels sont créés (entassement de branchages) où des accords, parfois écrits, avec les propriétaires évitent les actions préjudiciables à la loutre. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire de même, car il est illusoire de mettre l'entièreté des territoires à loutres en 'réserves'? Tout au plus peut-on protéger intégralement les bas-fonds marécageux et certains versants boisés en pente raide.

Et ainsi sera-t-on assuré de préserver une espèce témoin d'un milieu exceptionnel et peut-être également avoir l'immense joie d'observer 'la reine des eaux' plonger de la berge et réapparaître au milieu de l'onde.



ADDENDUM I: Quelques cheminements de la loutre

Schéma 1

La loutre quitte la rivière à la faveur d'un éboulement de la berge (point A), pour ensuite se diriger vers le buisson de prunelliers (point B) par la prairie pâturée, à découvert selon le parcours le plus court pour ensuite longer le fossé rempli d'eau (point C), le traverser et de nouveau le longer en sens inverse. L'animal remonte ensuite vers le village en longeant une haie d'aubépines et de noisetiers (point D), avant de faire le chemin en sens inverse, de l'autre côté de la haie (observations du 23.12.82).

Schéma 2

Le fossé cité au schéma 1 se prolonge en contrebas d'un talus d'abord enherbé puis boisé. La loutre longe le fossé et le talus (point E), bien protégée des regards en provenance des habitations et de la route. Elle profite de vestiges de haies (point F) pour se rapprocher de la route et la traverser à l'écart des maisons, au niveau d'une prairie humide à grandes herbes (point G) (observations du 09.01.81).

Schéma 3

La loutre longe fréquemment le cours d'eau sur la berge et profite des parties écroulées. Elle quitte ainsi l'eau (point A du schéma 1 et 2) dans une anse calme aux berges terreuses éboulées et en pente douce pour longer la rivière sur la prairie (point G) avant de retrouver un nouveau pan de berge écroulée et passer sur les éboulements terreux sans changer sa trajectoire pour ensuite remonter en biais sur la prairie (point I) et de nouveau utiliser la berge écroulée suivante (point J) (observations 22.11.88).

ADDENDUM 2: Tableau récapitulatif des observations de la loutre dans la Haute-Sûre

DATE	TERRITOIRE	PARTICULARITES
22.12.80	1	Camping de Grumelange
19.12.80	3	un pont de bois enjambant la Sûre utilisé
09.01.81	2	haie et bas de talus longés - schéma 2 -
11.01.81	2	depuis le barrage-gué sur 1,5 km de long
11.01.81	5	barrage amont de Romeldange
15.12.81	2	/
26.12.81	/	Nothomberbach, en prairie sur 1 km au lieu-dit Buurg
27.12.81	/	Bierbach, en prairie au lieu-dit Baamboesch
28.12.81	/	Bavigne, sortie du lac
01.02.81	2	/
29.12.82	1	aulnaie, versant boisé raide
12.01.82	4	confluence Molscht, muret longé en bordure de la route asphaltée
13.01.82	/	Camping de Grumelange, haie taillée longée et talus de la route asphaltée parcouru
15.01.82	5	bosquet de pins sylvestres bordant le barrage en amont de Romeldange
23.12.82	2	Schéma 1, murets et granges de fermes longés
23.12.82	1	Camping de Grumelange, ruisselet longé, contournement du barrage par la berge

24.12.82	1	sortie de l'eau au niveau des racines d'un aulne pour se diriger vers la talus boisé au lieu-dit Wog
28.12.82	5	barrage en amont de Romeldange
16.01.83	6	confluence entre la Sierbach et le ruisselet de Biken, traces dans le gravier
21.01.83	2	/
08.02.83	/	Camping de Grumelange, haie taillé et clôture taillées, parcours entre le caravanes
08.02.83	2	incursion entre les maisons à Grumelange au lieu-dit Tomm, utilise un escalier pour accéder aux jardins en terrasses
09.02.83	/	Moulin de Bigonville, longe la rivière sur la berge pour ensuite se diriger vers le bas du talus-terrasse et enfin le longer; traversée du pont-route
11.02.83	2	/
12.02.83	2	haie d'aubépines longée dans Grumelange
13.02.83	2	muret longé dans Grumelange
06.01.84	/	Radelange, ancienne voie vicinale au niveau du barrage du Camping (plus deux autres observations non certaines dans la mauvaise neige en amont de Martelange respectivement les 16. 01. 82 et 17.01.82)
11.01.85	1	aulnaie, pied du talus boisé
12.01.85	2	grange et muret longés en bordure du village de Grumelange
12.01.85	1	Camping de Grumelange, sur la Sûre gelée, haie taillée longée et parcours entre les caravanes
15.01.85	2	/
08.01.86	2	/
10.01.86	2	sortie de l'eau par la berge éboulée
02.86	2	traces observées chaque fois que le sol est enneigé
10.04.88	5	sur vase dans le canal de dérivation de la Sûre
13.11.88	2	traces dans la vase sous épicéas, en bordure de la Sûre
22.11.88	1	Camping de Grumelange barrage de l'ardoisière de Rombach
22.11.88	2	schéma 3
11.88	/	4 observations fiables par A. Kauten pendant la semaine du 04.11 au 10.11; relaté dans le texte
/	3	Froumicht, affluent de la Sûre à la ferme d'Oeil (Bigonville)

****

Remarques:

1. La plupart des observations ont été effectuées à partir des traces marquées dans la neige, sur la rive gauche de la Sûre.

2. La loutre utilise fréquemment les mêmes cheminements et les nombreuses observations effectuées au territoire II sont comparables et par conséquent non chaque fois mentionnées dans la colonne 'particularités'.

3. Toute incursion intempestive sur les sites étudiés porterait préjudice à la tranquillité de la loutre et rendrait les contacts avec les propriétaires riverains plus difficiles.

BIBLIOGRAPHIE

Bang, P. & P. Dahlström, 1974. -Guide des traces d'animaux. - *Delachaux & Niestlé.*

Chaigneau, A., 1965. -Indices et empreintes du gibier. - *Crépin-Leblond, Paris.*

Bouchardy, C., 1986. - La loutre. - *Sang de la terre, éd., Paris.*

Libois, R., 1983. - Protégeons nos Mammifères. - *Coll. Animaux protégés, Duculot. Région wallonne, Gembloux.*

Toute observation ou renseignement sur la loutre sera la bienvenue.

Adresse de l'auteur:

Bernard Overal, Grumelange n 29 à B - 6630 Martelange